



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

passation

Question écrite n° 3368

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme du code des marchés publics. Ce texte est d'une importance majeure pour les artisans et les petites entreprises du bâtiment qui, partout en France, participent activement à la vie économique et sociale locale. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour garantir l'accès des entreprises artisanales du bâtiment aux marchés publics ; et plus particulièrement, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement à propos de la dévolution en lots séparés, et sur un contrôle rigoureux de l'usage des critères dits de « mieux disant », qui généralement écartent les artisans locaux des marchés publics, et plus particulièrement, s'il entend relever le seuil, en milieu rural, des procédures d'appel d'offres.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient des enjeux liés à l'impact de la commande publique dans l'économie, se préoccupe en particulier d'élargir les possibilités d'accès des petites entreprises, sans d'ailleurs limiter cette ambition au seul secteur du bâtiment. A ce titre, une réflexion est actuellement menée en vue de poursuivre les travaux antérieurs sur la réforme du code des marchés publics, et d'approfondir éventuellement certains aspects, parmi lesquels figurent notamment la pratique de l'allotissement et la mise en oeuvre du « mieux disant » ; sur ce dernier point, et sans qu'il soit possible dès à présent de préjuger du dispositif qui sera retenu, la préoccupation du Gouvernement est de rechercher une démarche rigoureuse, qui permette une sélection fondée sur des critères objectifs, strictement adaptés aux besoins de l'acheteur public, et non discriminatoires. Cette réforme aboutira dans l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3368

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3032

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 854